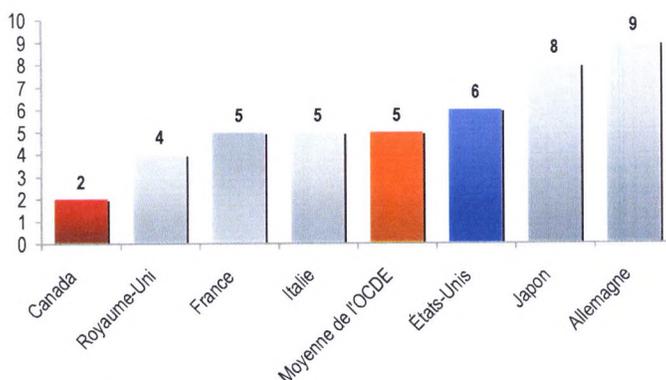




## L'établissement d'une entreprise au Canada est relativement plus facile et rapide qu'ailleurs...

- La réglementation touchant le lancement de nouvelles entreprises est considérablement plus souple au Canada que dans les autres pays du G-7
- Parmi les pays du G-7 et de l'OCDE, le Canada est celui où le nombre de procédures nécessaires pour lancer une nouvelle entreprise est le moins élevé.

Nombre de procédures\*



Source : Doing Business in 2016 - Le Groupe de la Banque mondiale, 2015. \*On appelle "procédure" toute interaction du fondateur de l'entreprise avec des parties externes (organismes gouvernementaux, avocats, vérificateurs, notaires, etc.). Les interactions entre les fondateurs ou les administrateurs de l'entreprise et des employés ne sont pas considérées comme des procédures distinctes. À titre d'exemple, une séance d'investiture où les actionnaires élisent des administrateurs et le secrétaire de l'entreprise n'est pas considérée comme une procédure, car aucune partie extérieure n'est concernée.

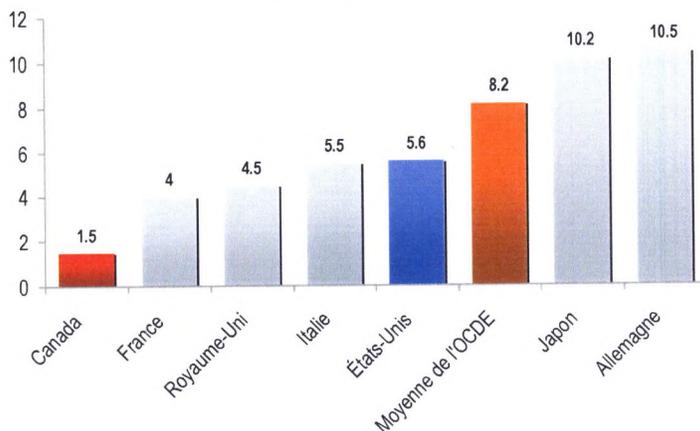
21



## ...et prend relativement moins de temps

- Le Canada est un chef de file du G-7 pour le plus petit nombre de jours nécessaires pour établir une nouvelle entreprise.

Temps nécessaire pour démarrer une entreprise  
(en nombre de jours)



Source : Doing Business in 2016 - Le Groupe de la Banque mondiale, 2015

22